



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1340 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MASCOUCHE EN 10 DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que :

Lors de la séance du 25 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 1340 divisant le territoire de la Ville en 10 districts électoraux.

Ce projet de règlement divise le territoire de la Ville de Mascouche en 10 districts électoraux représentés chacun par un conseiller municipal et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électrices et d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

Le projet de règlement est disponible, pour fins de consultation, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 et peut être consulté sur le site Internet de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Toute électrice et tout électeur, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à ce projet de règlement. Cette opposition doit être adressée à :

Me Nathalie Bohémier, greffière  
Hôtel de Ville  
3034, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec) J7K 1P1

Conformément à l'article 18 de la loi précitée, le conseil tiendra une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement si le nombre d'oppositions reçues dans le délai fixé est égal ou supérieur à 270 électrices ou électeurs.

Donné à Mascouche le 27 mars 2024

La greffière et directrice des services juridiques,

***Original signé par***

Nathalie Bohémier  
NB/sg